

ANTENNES-RELAIS de l'ODYSSÉE

COMPTE-RENDU

de la réunion du 10 novembre 2006 qui s'est tenue à la Mairie annexe, Avenue de l'Europe entre

d'une part, le Collectif « ENCAGNANE-ODYSSÉE » (trois membres) et

d'autre part, la municipalité d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur CHORRO, Premier Adjoint au Maire et Madame TALLON, Adjointe au Maire chargée du quartier d'Encagnane.

Cette dernière s'est obstinément opposée à la présence d'un quatrième participant. Par contre un journaliste du journal « La Marseillaise » a pu assister aux débats.

Nous avons posé les questions et abordé les problèmes suivants :

- Dangerosité (incontestable) des émissions électromagnétiques de ces antennes sur la santé. (forte densité d'habitants, présence de Crèche, Groupes scolaires, IUT, commerces,...)
- Pourquoi la pose des antennes-relais a-t-elle fait l'objet d'une désinformation (*remplacement d'antennes de TV*) et d'une dissimulation (*fausses cheminées*) ?
- Caractéristiques du matériel installé ?
- Quelles normes sont appliquées en ce qui concerne les puissances d'émissions ?
- Quels sont les moyens de contrôle actuellement en place ?
- Ces antennes sont-elles indispensables au fonctionnement des « portables » ?
- Pourquoi tant d'antennes dans le quartier Encagnane ?
- Le prestige d'Aix-en-Provence sort-il grandi par ces installations ?

En substance :

Les représentants de la municipalité sont très favorables à l'installation de ces antennes. (*Madame le Maire s'est prononcée, en octobre 2005, pour la pose des antennes-relais sur les immeubles de l'OPAC*) Monsieur CHORRO prétend qu'aucune règlement ou texte de loi ne vient encadrer ces installations. Il affirme que « *le rayonnement produit par ces antennes est inoffensif et sans conséquence pour la santé* ». Pour cela il s'appuie sur un rapport de l'AFSSE.

Nos interlocuteurs ne disposaient d'aucune information sur les caractéristiques techniques du matériel installé.

Que l'Office HLM n'avait aucune obligation à faire connaître la nature de ces installations et qu'il appartenait aux représentant des locataires d'assurer cette mission. (*Affirmation inexacte !*)

Qu'à notre demande il allait s'adresser à un bureau indépendant (*et non lié à un opérateur...*) pour effectuer des mesures sur le rayonnement des antennes-relais installées.

Nous avons fait observer que :

○ Les conditions dans lesquelles s'est déroulée la réunion du CA de l'OPAC (octobre 2005) autorisant ces installations sont légalement douteuses. (*Une action est actuellement engagée par les représentants d'une association de défense des locataires*)

○ l'absence d'une véritable réglementation donne l'opportunité aux opérateurs de multiplier à loisir leurs installations. (*contrairement à ce qui se fait dans de nombreux autres pays Européens*)

○ Le rapport de l'AFSSE auquel monsieur CHORRO fait référence a été invalidé du fait qu'il a été démontré que plusieurs de ses rédacteurs et experts avaient des intérêts liés avec les opérateurs.

○ Les assurances et les péremptoires certitudes avancées par Monsieur le Premier Adjoint (*Quelles sont leurs valeurs scientifiques ?*) ne sont pas une garantie pour convaincre et tranquilliser les Aixois inquiets avec juste raison. (*Ces affirmations n'ont de valeur que pour ceux qui les croient...*)

○ Qu'il était étonnant de voir se multiplier le nombre de ces antennes dans notre quartier et beaucoup moins, par exemple, au centre ville. (*pour l'instant...*)

○ Nous lui avons dit avec force que dans l'ignorance ou le doute il convenait d'appliquer le « **principe de précaution** » qui consiste à faire cesser le fonctionnement de ces antennes, que la maladie de la vache folle, les scandales du sang contaminé et de l'amiante,... étaient autant d'exemples devant inciter nos décideurs à la prudence.

Notre interlocuteur s'est catégoriquement opposé à l'application du principe élémentaire d'une telle mesure de prudence et de sagesse.

○ Il s'est violemment insurgé lorsque l'aspect financier de ces installations a été évoqué. Ce n'est pourtant pas là une interrogation taboue et surtout pas anodine du problème des antennes-relais. La connaissance de cet aspect du problème intéresse bougrement les citoyens de notre ville.

Le collectif Encagnane-Odyssée

Aix-en-provence le 13 novembre 2006

Contact : collectifencagnane@xxxxxx.xx